
Certificat d'études primaires supérieures.

Numéro d'inventaire : 1979.37164

Auteur(s) : Jeanne Célestine Winant

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Paris)

Imprimeur : Imprimerie nouvelle (association ouvrière)

Date de création : 1902

Description : Feuille de papier fort. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites calligraphiées, à l'encre noire. Timbres à l'encre bleue. Le papier est froissé. Importantes déchirures sur les bords supérieur et inférieur.

Mesures : hauteur : 277 mm ; largeur : 355 mm

Notes : Diplôme de Certificat d'études primaires supérieures, délivré le 11 décembre 1902 à Paris, au vu du certificat obtenu le 1er août 1902.

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires

Filière : École primaire supérieure

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Lieux : Paris, Paris

(D. N° 3991. — Ad.)

ACADÉMIE
DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris :

Vu le décret du 23 décembre 1882 ;
Vu les décret et arrêté du 21 janvier 1893 ;
Vu les articles 242 à 253 de l'arrêté du 18 janvier 1887 modifiés par l'arrêté du 17 septembre 1898 ;
Vu le procès-verbal de l'examen subi par M^{me} *Winant* dans les conditions déterminées par les règlements susvisés ;
Vu le certificat en date du 1 AOÛT 1902, 190, par lequel la Commission siégeant à Paris, département de la Seine, pour la session de 1902, atteste que M^{me} *Winant, Jeanne, Célestine* née le 4 Mars 1837, à Paris département de la Seine a subi avec succès les épreuves de l'examen du Certificat d'Études primaires supérieures, et a été jugée apte à obtenir un **Certificat d'Études primaires supérieures.** (* **Enseignement Général**)

Délivre à Mademoiselle *Winant* le présent Certificat.

Fait à Paris, le **11 DEC 1902**

SIGNATURE DE L'IMPÉTRANTE : *J. Winant*

LE VICE-RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
Signt : L. LIARD
Pour expédition : L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DÉLÉGUÉ
J. faivre - du pape

(*) Indiquer l'une des quatre mentions prévues à l'article 253 de l'arrêté du 18 janvier 1887 modifié par l'arrêté du 17 septembre 1898.

PARIS. — IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE), 11, RUE CAILLÉ. — 1028-1000